



**CDEN de l'Hérault,
17.11.2020
Déclaration liminaire du
SNALC**

Monsieur le Préfet, Monsieur le DASEN, messieurs/dames membres du CDEN,

Cela fait un mois que notre collègue Samuel Paty a été assassiné, dans des circonstances glaçantes pour l'ensemble de la communauté éducative. Passée l'indignation et l'hommage national, que restera-t-il de sa mémoire ? Comment faire pour que sa disparition, loin de trouver du sens, car c'est impossible, soit porteuse d'un élan national visant à

- promouvoir l'enseignement de la laïcité et n'accepter aucun entrisme, de quelque religion qu'il soit
- protéger plus efficacement les enseignants, qui bien au-delà des problématiques de laïcité, subissent des outrages et des menaces quotidiennement.

Le principal message du **SNALC** est qu'avant d'être une question de pédagogie, l'enseignement de la laïcité est une question de capacité à faire bloc, à tous porter le même discours, y compris dans les niveaux supérieurs de la hiérarchie. Aussi, le **SNALC** a accueilli avec satisfaction la circulaire du 2 novembre émanant du ministère de l'intérieur. Nous souhaitons que le ministère de l'éducation nationale s'en saisisse, et qu'au niveau départemental, des instructions soient envoyées aux chefs d'établissements et directeurs d'école. Les agents doivent être mieux informés la plate-forme de saisie directe en ligne des atteintes à la laïcité, ainsi que sur le logiciel Pharos, qui permet de signaler directement les contenus illicites sur les réseaux sociaux. Nous réclamons également une forme d'automatisme de la protection fonctionnelle et une simplification des démarches afin qu'elle devienne une réponse plus rapide et qu'elle protège réellement les personnels de notre département. Il faut que les collègues soient mieux informés de l'existence de cette protection fonctionnelle et de son utilité, mais aussi que les chefs d'établissements soient encouragés à accompagner leurs agents en cas de difficulté.

Mais la sécurité face au terrorisme n'est qu'un des volets de cette reprise anxiogène ; les enseignants ont aussi à endurer la menace de la situation sanitaire. A la date de ce vendredi 13, l'Hérault était le département le plus touché d'Occitanie (devant la Haute Garonne, pourtant plus peuplée) avec 469 hospitalisations en cours (dont 93 en réanimation) et un cumul de 318 décès depuis le mois de Mars. 84% de nos lits de réanimation sont occupés.

Si nous comprenons la notion de secret médical, nous demandons davantage de transparence dans les établissements. De nombreux dysfonctionnements nous ont été rapportés : des collègues qui apprennent qu'ils étaient cas contact une semaine après, collègues positifs non contactés par l'ARS alors qu'ils se sont déclarés.... Nous souhaiterions un cadrage départemental pour améliorer l'information et la vitesse du traçage.

De même, le SNALC demande à ce que les écoles et collèges soient traités avec discernement par l'administration. 16% des écoles de notre département comptent plus de 10 classes, et en moyenne, nos collèges frôlent les 600 élèves. Pour les établissements les plus importants, et pour lesquelles les contraintes

matérielles ne permettent pas le respect des règles de distanciation et de non brassage (au self notamment), on doit pouvoir réfléchir à des moyens de réduire les effectifs.

Et n'oublions pas les directeurs d'école, soumis chaque jour à des invectives de parents anti-masque. Le SNALC demande à ce qu'un rappel à l'ordre émanant des IEN soit fait aux parents récalcitrants.

Le SNALC souhaite que les établissements restent ouverts, mais certains commerçant seraient choqués de voir dans quelles conditions on entasse les enfants alors qu'on les contraint à fermer leur petite boutique, au combien mieux nettoyée. Car cette crise sanitaire aura révélé deux autres insuffisances majeures : le manque d'agents de nettoyage (remplacé après un temp trop long, et pas à hauteur des effectifs manquants), et le manque d'AED, indispensables pour faire respecter les protocoles de déplacement notamment. L'éducation nationale doit recruter, le département doit recruter, et la région doit recruter.

Nul doute que l'administration aura compris que la tension est palpable dans de nombreux établissements. Deux thèmes cristallisent colère et mécontentement : la situation sanitaire, mais aussi la gestion des conflits PERDIR. Comment comprendre qu'un chef d'établissement sous le coup d'une enquête soit déplacé à seulement quelques dizaines de km de son ancien établissement ?

Ainsi, dans notre département, les collèges font couler beaucoup d'encre ; la presse s'est emparée de nombre de dossiers autour de ces deux thèmes : Croix d'Argent, St Jean de Védas, Clermont l'Hérault, Lansargues, Gignac, St Clément de Rivière... les mouvements de grève se multiplient... l'institution ne peut rester sourde à ces appels.

Il semble y avoir un désordre généralisé qui démontre la défiance envers nos gouvernants. Quand l'institution ne protège plus, malheureusement, le rapport de force passe par la rue.

M. Le Dasen, nous vous appelons solennellement à dialoguer avec toutes les équipes de ces établissements et trouver des solutions d'apaisement. Il en va du vivre ensemble en bonne intelligence.

